



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 1

6 janvier 1971

POINTS SAILLANTS DU BUDGET*

La plupart des indices économiques révèlent une amélioration des tendances de l'économie canadienne. L'emploi est à la hausse, le chômage semble à la baisse et la croissance de la production de biens et de services a repris.

Selon les données les plus récentes, le haut niveau des exportations, établi au début de 1970, se maintient. L'évolution des prix au Canada se compare très favorablement à celle de toutes les autres grandes nations commerciales du monde occidental.

Les effets des mesures fiscales et monétaires expansionnistes commencent à se faire sentir, et leur impact va augmenter. Le présent budget prévoit de nouvelles mesures qui stimuleront la relance. Tant budgétaires que non budgétaires, ces mesures comportent des dépenses de 100 millions de dollars d'ici la fin de l'année financière 1970-71 et de 400 millions de dollars pour l'année financière 1971-1972:

1. Les prestations d'assurance-chômage seront immédiatement augmentées de 10 p. 100 en attendant l'entrée en vigueur, en juillet prochain, du nouveau régime d'assurance-chômage.

2. Des prêts d'une valeur de 150 millions de dollars seront accordés aux provinces grâce à un fonds et serviront à financer, au cours de l'an prochain, des projets d'investissement créateurs d'emplois.

3. Une somme supplémentaire de 23 millions sera répartie entre divers ministères et organismes fédéraux pour améliorer les immobilisations publiques dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé.

4. Un montant supplémentaire de 20 millions sera affecté à l'aménagement de routes et autres services locaux au nouvel aéroport international de Montréal.

5. Le budget d'investissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement sera augmenté de 40 millions de dollars pour des programmes de construction d'habitations.

6. Afin de mettre sur pied un nouveau système de stimulants financiers pour le sud-est de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, y compris Montréal, le programme de stimulants industriels sera amplifié. D'autres modifications auront pour effet de relever le plafond des subventions dans les provinces de l'Atlantique et d'instaurer un système de garantie des prêts.

7. L'industrie de la chaussure pourra bénéficier, dans le cadre du programme général d'aide de transition, de prêts directs ainsi que d'une assurance-prêts.

8. Cet ensemble de mesures englobe l'aide à la construction navale que le ministre de l'industrie et du Commerce a annoncée la semaine dernière.

9. L'année prochaine, les propositions du Livre blanc sur la sécurité du revenu auront des répercussions importantes dans les domaines fiscal et économique, dont des paiements additionnels de 200 millions et une nouvelle répartition du revenu

SOMMAIRE

Points saillants du budget	1
Les brasseries canadiennes	3
Avions canadiens pour le Népal	3
Visite de M. Arnold Smith	3
Estimation de la population du Canada	4
Le Pérou récompense les secouristes	4
Augmentation des pensions aux anciens combattants	5
Revue du programme de restriction des prix	5
L'aide au réfugiés palestiniens	6

* Le ministre des Finances, M. E.J. Benson, a présenté le Budget à la Chambre des communes le 3 décembre 1970.

pour les groupes les moins favorisés et les régions moins bien partagées.

10. Une nouvelle disposition appelée "allocation supplémentaire d'amortissement" offrira aux manufacturiers et aux transformateurs de produits la possibilité de procéder à un amortissement accru en évaluant à 115 p. 100 le coût réel des projets d'investissements. Les entreprises qui se prévaudront de cette disposition pourront économiser environ 25 millions de dollars en impôt au cours de l'année financière 1971-1972.

Les réductions générales d'impôt sont écartées en tant que stimulants économiques à l'heure actuelle; d'autres mesures proposées "auront un effet plus certain sur les secteurs particuliers de l'économie qui ont le plus besoin de stimulants et d'allègements".

Afin de faire face aux besoins de trésorerie pour l'an prochain sans recourir à des emprunts excessifs sur le marché, le Gouvernement propose de prolonger d'un an la présente surtaxe de 3 p. 100 sur les revenus des particuliers et des sociétés. Les recettes provenant de cette taxe sont estimées à 245 millions de dollars pour l'année civile 1971.

On prévoit pour 1970-1971 un déficit budgétaire de 320 millions de dollars et des besoins de trésorerie de 1,570 millions de dollars, sans tenir compte du cours des changes.

On prévoit pour 1971-1972 un déficit budgétaire de 600 millions de dollars et des besoins de trésorerie de 1,900 millions de dollars au total.

COÛTS DES NOUVEAUX PROGRAMMES

Dans plusieurs cas importants, l'impact économique des nouveaux programmes précédera leurs effets sur les comptes du Gouvernement.

Puisque les prêts sont disponibles, les provinces pourront en connaissance de cause mettre leurs plans à exécution.

Les sociétés pourront aller de l'avant en sachant qu'elles pourront recevoir de l'aide en vertu des programmes d'incitation industrielle qui relèvent du ministère de l'Expansion économique régionale. La construction domiciliaire peut débuter avant que la SCHL avance le coût global des projets.

Ces programmes se refléteront dans les comptes du Gouvernement de la façon suivante:

	1970-1971 (millions de \$)	1971-1972 (millions de \$)
Prêts aux provinces pour investissements	40	110
Services d'aménagement de l'aéroport international de Montréal	5	15
Programme d'aide à la construction navale	—	5

	1970-1971	1971-1972
Extension du programme général d'aide de transition à l'industrie de la chaussure	—	1
Augmentation du budget d'investissement de la SCHL	—	40
Augmentation des prestations de l'assurance-chômage	31	23
Projets d'immobilisations des ministères et organismes du gouvernement	23	—
Augmentation des prestations de l'assurance-vieillesse et augmentation du revenu garanti	—	200
Programmes pour la jeunesse, y compris les emplois d'été	1	6
	<u>100</u>	<u>400</u>

FONDS DE STIMULATION ÉCONOMIQUE

Le Gouvernement fédéral mettra à la disposition des provinces 150 millions de dollars qui serviront à financer de nouveaux projets d'investissement créateurs d'emplois. Pour bénéficier du fonds, les projets devront satisfaire, devant un comité fédéral, à deux critères principaux: ils devront se rapporter à des programmes de construction que les gouvernements provinciaux n'auraient pas autrement mis en oeuvre en 1971-1972 et, d'autre part, permettre directement et sans délai de créer de nouveaux emplois.

On pense que cette source de crédit permettra d'entreprendre, cet hiver, la réalisation de projets hautement prioritaires.

La répartition des prêts entre les provinces sera directement liée au niveau de chômage. Plus précisément, elle ira de pair avec le nombre de chômeurs au-dessus de 4 p. 100 de la population active, conformément à la moyenne des taux réels et des taux prévus pour le second semestre de 1970 et compte tenu de l'évaluation du taux de chômage parmi les Indiens des réserves qui ont signé un traité.

La période de remboursement sera négociée entre le prêteur et l'emprunteur, mais sera généralement de 15 ans. Les prêts seront productifs d'intérêt au taux du Régime des pensions du Canada qui, en décembre, est fixé à 7.91 p. 100. Ce taux représente une subvention sous forme d'intérêt pour les provinces dont le taux pratiqué sur le marché de l'emprunt est plus élevé d'au moins 1 p. 100.

Les prêts ne seront pas portés comme dépense du Gouvernement fédéral en 1971-1972, mais seront imputés au budget des dépenses du ministère des Finances.

LES BRASSERIES CANADIENNES

Les brasseries canadiennes dépensent annuellement plus de deux millions de dollars pour contrôler la qualité de leur production et chercher des moyens de l'améliorer. La sévérité et l'excellence des règlements de la Direction générale des aliments et drogues du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social sont largement reconnues et les quarante-trois brasseries canadiennes les observent rigoureusement.

Les brasseurs collaborent aussi avec l'industrie du maltage en apportant leur soutien à l'Institut de recherche pour le brassage et le maltage de l'orge, lequel est parvenu à améliorer l'orge à malter. Ils emploient la meilleure qualité de houblon qu'ils peuvent obtenir des fournisseurs du monde entier et leurs maîtres brasseurs sont tenus de posséder un niveau élevé d'instruction. Cela se voit au nombre de personnes d'exceptionnelle compétence qu'emploient les brasseries canadiennes.

L'industrie canadienne de la fabrication de la bière se tourne de plus en plus vers l'étranger et si ses exportations ne sont pas encore considérables, du moins la bière de fabrication canadienne se vend-elle à peu près partout dans le monde. D'ailleurs, l'an dernier, les exportations réelles ont été supérieures de 16 p. 100 à celles de 1968.

Au Canada, l'industrie de la fabrication de la bière n'a guère plus de trois cents ans et pourtant la plus vieille brasserie canadienne est depuis longtemps une attraction touristique exploitée par la brasserie Dow qui fait partie, elle, de la *Canadian*

Breweries Limited de Toronto. Il s'agit de la Brasserie du Roi, qui porte maintenant le nom de *The Talon Vaults*, que Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, inaugura en 1668 dans ce qui allait devenir la ville de Québec.

AVIONS CANADIENS POUR LE NÉPAL

L'Agence canadienne de développement international a annoncé récemment que son premier projet important de développement au Népal consistera en la fourniture de deux avions et de l'assistance technique que nécessite leur utilisation.

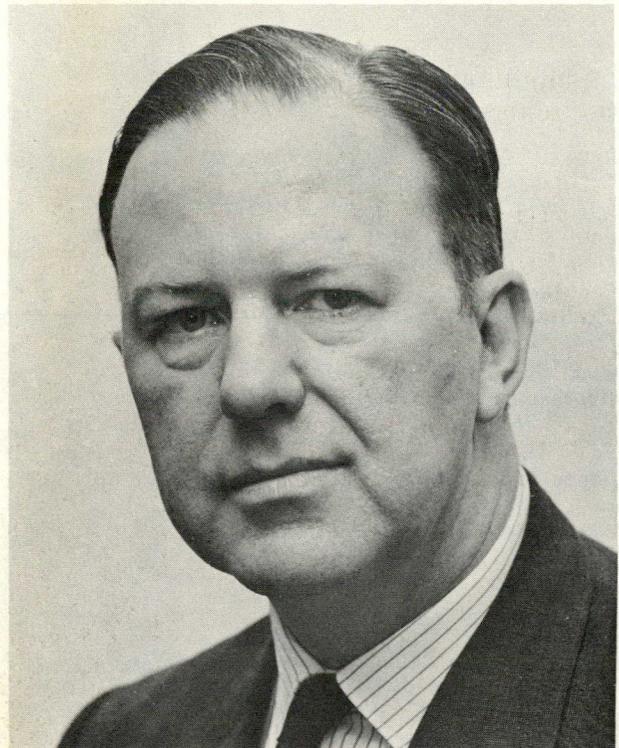
Un accord de prêt de 1.2 million de dollars, sans intérêt, consenti pour 40 ans avec délai d'amortissement de 10 ans, a été signé à Katmandu, capitale du pays, pour permettre l'addition de deux *DeHavilland Twin Otters* canadiens à la flotte aérienne de la *Royal Nepal Airline Corporation*. Le Canada, conformément aux recommandations de la récente Déclaration de politique étrangère, défraiera aussi le coût du transport des avions vers le Népal.

La livraison des *Twin Otters*, à décollage et atterrissage courts, s'inscrit dans le cadre d'un programme de la Banque asiatique de développement visant à améliorer le réseau régional de transport aérien dans ce royaume de l'Himalaya. Ce type spécial d'avion offre de grands avantages dans un pays qui compte huit des dix montagnes les plus élevées du monde, dont l'Everest, et dont les dix millions d'habitants vivent de l'agriculture et de l'élevage dans des vallées reliées par air à la capitale.

VISITE DE M. ARNOLD SMITH

Le secrétaire général du Commonwealth, monsieur Arnold Smith, a effectué une visite à Ottawa, en novembre dernier. Pendant son séjour dans la capitale, M. Smith s'est entretenu avec le premier ministre, M. Elliott Trudeau, avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, le ministre de la Justice, M. John Turner, et avec le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier. En outre M. Smith a eu de longs entretiens avec des hauts fonctionnaires de l'État, notamment avec le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Paul Guérin-Lajoie. Les entretiens ont porté sur des questions et des programmes d'ordre général intéressant le Commonwealth, ainsi que sur la prochaine Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui doit avoir lieu à Singapour du 14 au 22 janvier 1971.

Le secrétaire général du Commonwealth,
monsieur Arnold Smith →



ESTIMATION DE LA POPULATION DU CANADA

La population du Canada au 1er octobre 1970 a été estimée à 21,489,000 habitants, soit une augmentation de 83,000 au cours du troisième trimestre contre des augmentations de 64,000 au premier trimestre, et de 82,000 au deuxième trimestre de 1970. Depuis le 1er octobre 1969, la population du Canada s'est accrue de 309,000 habitants (1.5%) et depuis le recensement du 1er juin 1966 de presque un million et demi d'habitants, soit exactement 1,474,000.

L'estimation courante a été établie en fonction des modalités de croissance au troisième trimestre de: 1 naissance toutes les 83 secondes; 1 nouvel immigrant toutes les 187 secondes; 1 décès toutes les 208 secondes; 1 émigrant toutes les 437 secondes; ce qui donne un taux d'accroissement de 1 personne toutes les 97 secondes.

Suivant les éléments de croissance de la population observés au cours de ce trimestre, la population projetée le 25 novembre était de 21,538,760 habitants.

STATISTIQUE DES PROVINCES

L'augmentation de 309,000 habitants entre le 1er octobre 1969 et le 1er octobre 1970 n'a pas été également répartie entre toutes les provinces: Ontario 61% (189,000); Colombie-Britannique 23% (72,000); Alberta 13% (41,000); Québec 7% (21,000); Terre-Neuve 1.6% et Nouvelle-Écosse 1%. Dans les autres

provinces le niveau est demeuré identique à celui de 1969 à l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba et la population a diminué au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan.

En Ontario l'accroissement naturel est intervenu pour 60% dans l'augmentation totale de 189,000 habitants, la migration internationale nette pour 32% et la migration en provenance des autres provinces du Canada, pour 28%. En Colombie-Britannique le principal facteur responsable de l'augmentation a été la migration en provenance des autres provinces, 50%; l'accroissement naturel est intervenu pour 27% et la migration internationale nette pour 23%. En Alberta 54% de l'augmentation sont dus à l'accroissement naturel, 27% à la migration en provenance des autres provinces et 19% à la migration internationale. Pour toutes les autres provinces le mouvement des migrations interprovinciales s'est soldé par une perte.

Ces estimations sont fondées sur le dénombrement de la population établi par le recensement du 1er juin 1966. A ces effectifs de la population des provinces on ajoute le nombre de naissances et d'immigrants; on soustrait le nombre de décès et le nombre estimatif d'émigrants et on tient compte de la migration interprovinciale. Ces estimations seront sujettes à rectification après le recensement du Canada de 1971.

LE PÉROU RÉCOMPENSE LES SECOURISTES

Cinq officiers des Forces canadiennes ont reçu à l'ambassade du Pérou à Ottawa, des décorations du Gouvernement péruvien en reconnaissance de la part qu'ils ont prise aux opérations de secours qui ont suivi le catastrophique tremblement de terre survenue au Pérou en juin dernier. Ce sont (de gauche à droite) le lieutenant-colonel W.I. Butchart, de Lion's Head (Ontario), commandant de la 424e escadrille des Forces canadiennes basée à Trenton (Ontario), et quatre officiers de la même escadrille, le major J.D. Donald, le capitaine J.J.B. Clermont, le capitaine Brian Cunniff, et le capitaine J.R. Philip.



AUGMENTATION DES PENSIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

Le ministre des Affaires des anciens combattants, M. J.-E. Dubé, a annoncé que le Gouvernement entend majorer de 10 p. 100, à compter du 1er avril, toutes les pensions applicables aux invalidités et aux décès liés au service militaire.

M. Dubé a expliqué à la Chambre des communes, le 2 décembre, que "ces pensions étant versées de droit aux anciens combattants, elles ne sont ni impossibles ni assujetties à une évaluation de leurs ressources".

D'après les modifications apportées à la Loi, les pensions et allocations de guerre pour les civils seront aussi augmentées.

Voici quelques extraits de la déclaration de M. Dubé:

Cela signifie que, au cours de la prochaine année financière, nos pensionnés se partageront 22 millions de dollars de plus que les 214 millions qu'ils auront touchés au cours de la présente année.

Nous proposons également un alignement des taux des pensions versées au titre des Parties I à X de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils sur ceux prévus par la Loi sur les pensions. C'est en vertu de cette Loi que des pensions sont accordées aux anciens membres de la marine marchande, aux pilotes du service de livraison d'avions, aux surveillants des services auxiliaires et, en général, à tous les membres du personnel paramilitaire qui souffrent d'invalidité ou qui sont décédés du fait de leur service en temps de guerre.

Nous recommandons en outre, que le 1er avril prochain, les allocations maximales versées en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la Partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils soient majorées de 15 p. 100.

Ainsi, le nouveau taux applicable aux allocataires célibataires sera de \$121 par mois, une augmentation de \$16 par rapport à l'ancien, tandis que les allocataires mariés toucheront \$26 de plus par mois, soit \$210. Les taux pour les orphelins et les aveugles connaîtront des hausses similaires. La majoration de l'allocation d'ancien combattant qui est supérieure de 5 p. 100 à celle de la pension s'explique par le fait que les taux actuels sont en vigueur depuis 1966.

L'octroi d'une allocation d'ancien combattant est assujéti à l'évaluation des ressources du requérant. Cette évaluation doit tenir compte du revenu annuel maximal permis par la Loi. Lorsque les taux auront été majorés, le revenu maximal sera porté de \$145 à \$161, dans le cas d'un célibataire, et de \$245 à \$271, dans le cas d'un allocataire marié. D'après nos estimations, les bénéficiaires des allocations aux anciens combattants et des pensions et allocations de guerre pour les civils recevront un montant additionnel de 21 millions de dollars au cours de l'année financière 1971-1972.

Parallèlement à la mise en vigueur des nouveaux taux et des nouveaux plafonds, des modifications seront apportées aux règlements afin que les allocataires qui sont aussi admissibles à recevoir la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, lesquels sont d'ailleurs majorés, soient censés toucher le montant intégral des prestations auxquelles ils ont droit en vertu de ces programmes. Leurs allocations d'anciens combattants seront donc rajustées en fonction de leurs pensions de sécurité de la vieillesse et de leurs suppléments de revenu garanti, afin de porter leurs revenus au niveau autorisé...

REVUE DU PROGRAMME DE RESTRICTION DES PRIX

Au cours d'une série de réunions régionales auxquelles elle avait convoqué récemment des représentants du milieu des affaires à Halifax, Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver et Ottawa, la Commission des prix et des revenus a examiné les résultats de son programme de restriction des prix de 1970.

A la suite de la Conférence nationale sur la stabilité des prix, en février dernier, les entreprises canadiennes ont été invitées à réduire le nombre et l'ampleur des hausses de prix qu'elles imposeraient normalement en 1970, et à s'assurer que ces hausses resteraient nettement inférieures au montant nécessaire pour couvrir les accroissements de coûts. On a bien souligné, à ce moment-là, que si nous devons surmonter l'inflation en créant le moins possible de chômage et de perte de production, tous les salariés, les gouvernements à tous les niveaux, et enfin, tout le monde devrait s'imposer un degré comparable de contrainte.

La Commission reconnaît que la collaboration du milieu des affaires a grandement contribué à contenir les hausses de prix en 1970. Il est évident, d'après les études de prix qu'a effectuées la Commission, qu'un grand nombre d'entreprises qui avaient la possibilité d'augmenter leurs prix en 1970 ont remis ces hausses à plus tard ou en ont limité ou réduit l'ampleur afin de se conformer aux critères de restriction des prix.

Dans bien d'autres cas, les études de la Commission révèlent que les entreprises ont connu une augmentation marquée de leurs coûts en même temps qu'une diminution de leurs marges bénéficiaires en 1970, et que les hausses de prix qu'elles ont cru pouvoir mettre en vigueur dans les conditions actuelles des marchés intérieur et international n'étaient certes pas assez considérables pour couvrir plus qu'une partie de l'augmentation des prix de revient depuis 1969. Dans d'autres cas encore, les conditions du marché ont empêché les entreprises de divers secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, de relever le moindre leurs prix ou les ont même obligées à les abaisser.

C'était peut-être la première fois, signale la Commission, que des entreprises commerciales représentant à peu près tous les secteurs de l'économie canadienne étaient invitées et ont consenti à collaborer à un programme national d'une telle envergure.

A son avis, le programme de restriction des prix a non seulement contribué directement au ralentissement du taux de hausse des prix en 1970, mais il a également amené le public à mieux comprendre le rôle capital que jouent les hausses de coûts dans le processus d'inflation. D'autre part, la Commission reconnaît que jusqu'à maintenant on n'a guère constaté de modération dans l'augmentation des salaires et des traitements, mais on ne s'attendait pas d'ailleurs à y parvenir rapidement.

LE DANGER PERSISTE

La Commission signale que les perspectives économiques qui se dessinent pour les Canadiens en 1971 rend l'adoption d'attitudes responsables dans les décisions relatives aux prix et aux revenus, tout aussi importante dans l'avenir immédiat qu'elle l'a été en 1970. Si le récent ralentissement du rythme d'augmentation des prix nous autorise à nous sentir quelque peu réconfortés, la Commission doit encore une fois avertir les Canadiens que le phénomène sera probablement de courte durée à moins que nous ne parvenions, dans un avenir rapproché, à ralentir l'augmentation des coûts. Sans une diminution prochaine et marquée de l'ampleur des hausses de salaires et sans des politiques de prix qui refléteront de façon satisfaisante un tel ralentissement des hausses de coûts, la Commission est d'avis que les Canadiens seront placés devant trois possibilités: une reprise de l'inflation, un niveau de chômage inacceptable ou des mesures obligatoires permettant de mieux maîtriser les coûts et les prix.

POINT DE VUE DES HOMMES D'AFFAIRES

Les représentants du monde des affaires qui ont assisté à la réunion ont signalé les changements marqués qui s'étaient produits, depuis février, dans les conditions du marché auxquelles les entreprises ont dû faire face, dans le degré de ralentissement de l'économie et dans l'orientation générale que le Gouvernement a donnée à sa politique afin de stimuler l'activité économique et l'emploi. Dans ces conditions, la plupart des entreprises se sont trouvées dans l'impossibilité absolue d'imposer des hausses de prix considérables. Les circonstances étant changées, et sans l'appui complet et une collaboration parallèle du syndicalisme et du Gouvernement, le monde des affaires pense que le maintien d'un programme unilatéral des restrictions de 1970 ne serait plus justifié.

Les représentants du monde des affaires ont cependant souligné qu'ils reconnaissent la nécessité pour tous les éléments de la collectivité, gouvernements aussi bien que groupes privés, de continuer à faire preuve de responsabilité dans leurs

décisions relatives aux prix et aux revenus. Ils ont déclaré d'un commun accord que le rôle de la Commission des prix et des revenus était non seulement utile mais capital et que celle-ci devait être encouragée à terminer son travail dans les secteurs de la recherche et de l'éducation du public, et qu'elle devait, si possible, élaborer des propositions de la récente expérience nationale qu'a constituée l'inflation.

Malgré sa préférence antérieure en faveur d'une prolongation de six mois du programme de restriction en vigueur, la Commission a conclu qu'en 1971 elle n'indiquerait plus si les hausses de prix son justifiées, en se fondant sur des critères particuliers. De même, l'an prochain, elle n'évaluera plus les hausses de salaires par rapport à une série de normes particulières.

Elle continuera cependant de surveiller les hausses de prix, de traitements et de salaires, d'honoraires professionnels et d'autres formes de revenus, et continuera d'effectuer des études et de publier des rapports dans des cas particuliers.

L'AIDE AUX RÉFUGIÉS PALESTINIENS

Le Gouvernement et le peuple canadiens ont la plus grande estime pour la persévérance et le dévouement dont a fait preuve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans l'exécution de sa tâche difficile. Le Canada a accordé son appui à l'Office, par des contributions à la fois en nature et en espèces, depuis que celui-ci est entré en activité en 1950.

A la Conférence pour l'annonce des contributions en décembre dernier, le Canada a annoncé pour 1970 une contribution qui s'élevait à 1.2 million de dollars. La délégation canadienne est heureuse d'annoncer aujourd'hui, sous réserve de l'approbation du Parlement, que la contribution du Canada au budget de l'Office pour l'année 1971 sera de \$1,350,000, soit \$650,000 canadiens en espèces et \$700,000 canadiens en denrées alimentaires. Cette hausse dans la contribution régulière du Canada veut exprimer l'intérêt constant du Gouvernement canadien dans l'oeuvre admirable et digne d'appui que poursuit l'Office en vue de soulager la misère des réfugiés palestiniens.

POINTS SAILLANTS DU BUDGET

(Suite de la page 2)

Ce programme est semblable à celui de la caisse d'aide conjoncturelle proposée par le Gouvernement du Québec afin de protéger les recettes provinciales contre les fluctuations importantes. Ce n'est là qu'une réponse provisoire d'une année au programme proposé par le Québec, en attendant que soit terminée l'étude fédérale-provinciale sur la possibilité de conclure un accord de péréquation.